

CREDIT AGRICOLE GROUP
INFRASTRUCTURE PLATFORM
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
18 JUIN 2019

Assistaient à la réunion :

Pour la Direction :

Pierre GUILLEMET (Président), Laurent VILLALARD, Anna SEMPTEY, Emmanuel SARDET.

Membres Titulaires présents :

Didier CHANCELIER, Jean-Philippe COEN, Christophe DESBIOLLES, Bernard DOMENGÉ, Florence FILIPPI, Charlotte FOGNINI, Sophie FORTIER DE BUNCEY, Christophe GAUTHIER, Patrick MENEZ, Catherine RIVELOIS, Angelo SACCUCCI, Marie-Laure SEEBACHER, Philippe SIN, Fabrice TEILLET.

Membres titulaires absents :

Robert LAMER, Caroline PAGES, Jean-Marie PIERSAK, Francisco RICHEFEU.

Membres Suppléants présents :

Marc LE BERRE, Thierry PROUTEAU, Sonia TRUNDE.

Représentants syndicaux présents :

Anne MISSONNIER, Alain ZEDERMAN.

Représentants syndicaux absents :

Philippe BISBARRE, Laurent BOURGEOIS.

Intervenants :

Laurent TRELET (Point 2), Christine APPLANAT (Point 3), Sandrine ZEBUS (Point 4), Jean-Loup PORRET (Point 6).

Liste des 17 élus pouvant participer aux votes : Didier CHANCELIER, Jean-Philippe COEN, Christophe DESBIOLLES, Bernard DOMENGÉ, Florence FILIPPI, Charlotte FOGNINI, Sophie FORTIER DE BUNCEY, Christophe GAUTHIER, Patrick MENEZ, Catherine RIVELLOIS, Angelo SACCUCCI, Marie-Laure SEEBACHER, Philippe SIN, Fabrice TEILLET, Marc LE BERRE, Thierry PROUTEAU, Sonia TRUNDÉ.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|--|----|
| 1. | Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2019 | 04 |
| 2. | Information sur la mise en place de "l'authentification forte" sur les PC CA-GIP (Laurent TRELET) | 04 |
| 3. | Présentation des services retraite pour les collaborateurs CA-GIP (Christine APPLANAT) | 07 |
| 4. | Information sur la situation des salariés détachés de Caisses Régionales au sein de CA-GIP (Sandrine ZEBUS) | 13 |
| <u>Santé, Sécurité et Conditions de Travail</u> | | |
| 5. | Bilan de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) sur le projet de déménagement des collaborateurs travaillant sur le site de Procession | 19 |
| 6. | Consultation sur le projet de déménagement temporaire des collaborateurs travaillant sur le site de Champagne au Mont d'Or pendant la durée des travaux réalisés sur le site par la Caisse Régionale du Crédit Agricole (Jean-Loup PORRET) | 21 |
| <u>Fonctionnement CSE</u> | | |
| 7. | Nouvelle version du budget de fonctionnement CSE 2019 | 17 |
| 8. | Désignation des délégués du CSE auprès du Directeur général (1 titulaire et 1 suppléant par collègue) | 18 |
| 9. | Désignation des représentants du CSE à l'Assemblée générale (1 titulaire et 1 suppléant par collègue) | 19 |
| 10. | Désignation des membres de la Commission économique | 25 |
| 11. | Mise en place d'une Commission Activités Sociales et Culturelles, désignation de ses membres et de son rapporteur | 25 |
| 12. | Adhésion à l'Association des Utilisateurs du Restaurant d'Entreprise (AURE) de Saint-Quentin-en-Yvelines et désignation des représentants du CSE (1 titulaire et 1 suppléant) à l'AURE | 27 |
| <u>Points Divers</u> | | |
| 13. | Réclamations individuelles et collectives | 27 |

La séance est ouverte à 9 H 30, sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMET.

M. LE PRESIDENT. - Bonjour à toutes et à tous. La séance est ouverte.

Mme SEMPTEY. - Tous les présents votent, excepté Mme MISSONNIER et M. ZEDERMAN.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2019

M. VILLALARD. - Y a-t-il des remarques ?

M. TEILLET. - Nous avons intégré quelques remarques dans une version que nous avons renvoyée hier soir.

Nous avons reçu une version synthétique, qui ne correspond pas à ce que la majorité des élus souhaite. Selon nous, cette version ne permet pas de retranscrire les échanges tels qu'ils ont eu lieu. Pour les prochains procès-verbaux, nous demandons des minutes.

M. VILLALARD. - C'était l'occasion d'essayer. Cela fait d'ailleurs partie des sujets que nous évoquons dans la négociation du dialogue social qui s'est ouverte depuis deux semaines. Pour cette séance, nous sommes de nouveau sur le même format. Nous aurons l'occasion de recalibrer la sténotypie qu'on souhaite mettre en place pour la prochaine fois.

M. TEILLET. - Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Pour cette séance, nous souhaitons avoir des minutes.

M. VILLALARD. - Ce n'est pas ce qui est convenu.

M. TEILLET. - En fait, nous étions convenus de faire un essai sur la synthèse et qu'à l'issue, on puisse décider si cela nous convenait ou pas. Aujourd'hui, nous souhaitons avoir des minutes en termes de compte rendu.

M. VILLALARD. - Nous allons faire les minutes et nous regarderons ensemble, Fabrice, la prise en charge de ce format.

S'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 21 mai 2019.

Qui est pour ? (17 voix).

Le PV est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Information sur la mise en place de "l'authentification forte" sur les PC CA-GIP (Laurent TRELET)

M. VILLALARD. - Nous accueillons Laurent TRELET pour présenter ce sujet.

M. TRELET. - Je suis dans l'équipe Risques IT chez Gilles SIEBMAN et je vais vous présenter "l'authentification Forte".

Elle est née d'une demande du Programme CARS, qui consistait à avoir une authentification forte sur la connexion au Système d'Information et une obligation d'avoir deux critères pour pouvoir se connecter sur le système.

Le périmètre concerné est CA-GIP Pôle SILCA, tous les socles de travail ex-SILCA.

L'authentification forte est la possibilité d'utiliser deux critères différents entre ce que l'utilisateur est, ce qu'il possède et ce qu'il connaît.

Dans le cas de CA-GIP, les moyens d'authentification retenus sont le Smartphone professionnel et pour ceux qui n'en disposeraient pas la Calculette HID.

Aujourd'hui nous avons deux sujets : l'ouverture de session sur le poste de travail et quand on est à distance la connexion sur le Système d'Information.

Nous avons essayé de simplifier l'ouverture de session sur le poste de travail car on se rend compte aujourd'hui que 15 caractères sur le poste travail c'est lourd. Nous avons profité de l'authentification forte sur l'ouverture du Système d'Information pour intégrer l'authentification par Smartphone.

L'authentification par un mot de passe sur l'ouverture de session restera possible. On ne change rien. Il sera toujours possible de continuer à s'authentifier avec 15 caractères, mais pour tous ceux qui disposeront d'un Smartphone professionnel, il sera possible *via* le *Touch ID* du téléphone de s'authentifier directement pour ouvrir la session. C'est beaucoup plus rapide pour ouvrir la session.

Une fois cette session ouverte, l'utilisateur est sous Windows. Lorsqu'il est en télétravail ou à distance et qu'il veut se connecter sur le Système d'Information, il y aura une nouvelle demande d'authentification, qui se fera soit par Smartphone si on s'est authentifié par mot de passe ou Smartphone, soit par calculette HID si on s'est identifié par mot de passe.

Une fois authentifié sur le Système d'Information, il ne sera pas nécessaire de se ré-authentifier à chaque fois que l'on ouvre une session. Ce sera fait une fois pour toutes. En revanche, on continuera à verrouiller la session dès que l'on s'absente de son poste de travail.

Deux modes de connexion sont possibles. C'est exactement comme aujourd'hui. On ouvre une session par mot de passe. Si on l'ouvre avec un Smartphone, on distingue deux modes : le mode connecté et le mode déconnecté. En mode déconnecté, le Smartphone ne capte pas car il n'y a pas de réseau. Dans ce cas, il faut afficher un Q/R Code sur l'écran, qu'il suffit de scanner pour être authentifié sur le poste de travail.

Concernant l'authentification sur l'ouverture du VPN, l'utilisateur a une connexion soit Wi-Fi, soit cellulaire et il va s'authentifier avec le code Pin, qui sera envoyé par la calculette ou à nouveau par le *Touch ID* du téléphone.

Sur les non-disponibilités c'est presque comme aujourd'hui. Si tout fonctionne, l'utilisateur se connecte et ouvre sa session avec un mot de passe. Ce sera pareil demain.

Aujourd'hui, si l'utilisateur "grille" son mot de passe parce qu'il l'a utilisé trop de fois ou parce qu'il n'a pas entré le bon mot de passe, il est bloqué et ne peut pas se connecter. Demain, ce sera pareil. S'il rentre son mot de passe N fois et qu'il le "grille", il sera obligé de repasser sur son site habituel de travail pour déverrouiller son PC.

De la même façon, pour une connexion à distance, en cas d'oubli de la calculatrice ou du Smartphone ou si celui-ci est déchargé, si l'utilisateur n'a pas de moyen de s'authentifier c'est comme s'il passait une douane sans passeport. Il est bloqué à la douane et est obligé de retourner à la case départ, sur son site habituel de travail pour déverrouiller et récupérer l'accès.

Le planning présenté en page 7 évolue constamment car il est très contraint et tendu. Par rapport à l'envoi de la présentation nous avons pris une petite semaine de retard du fait des adaptations à réaliser, que ce soit sur la communication, les installations ou le *packaging*.

A une semaine près, les dates sont bonnes. Cette semaine, nous sommes en pilote sur les ouvertures de session. Les pré-pilotes ont eu lieu la semaine dernière. Nous sommes en pré-pilote sur l'authentification sur l'ouverture du VPN.

En termes de sensibilisation des utilisateurs, nous avons communiqué largement sur l'Intranet. Nous avons organisé, *via* des petits-déjeuners, des sessions de sensibilisation et d'information sur l'utilisation des moyens d'authentification. Nous envisageons d'ouvrir des sessions de rattrapage pour ceux qui n'ont pas pu y accéder pour X raisons, afin que chacun ait cette information sur la façon d'utiliser ces moyens d'authentification.

Notre objectif est d'avoir terminé avant la Frozen Zone afin d'éviter de réaliser des déploiements pendant les vacances d'été.

Je suis à l'écoute de vos questions.

M. COEN. – Concernant les postes d'admin sécurisés, est-ce en amont, dans la continuité ou à part ?

M. TRELET. - Par rapport aux Postes de Travail Administration (PDTA) qui ont des plannings contraints, on a des cycles de vie parallèles, mais qui ne nous empêchent pas d'échanger entre nous pour converger dès que nous aurons mis en place les solutions.

Les moyens d'authentification du PDTA devront s'inscrire dans les moyens d'authentification que nous sommes en train de mettre en place. C'est une excellente question. Là, nous adressons uniquement le périmètre utilisateur lambda et non les utilisateurs administrateurs.

Mme SEEBACHER. - A quel moment le déploiement des autres pôles est-il prévu ?

M. TRELET. - Dès que le socle commun sera disponible. Aujourd'hui, on a à la fois la nouvelle version de Virtual Office qui permet d'avoir l'authentification forte et l'agent ILEX qui est mis en place sur le poste de travail, poste de travail qui était maîtrisé sur l'ancien modèle. On travaille actuellement avec les équipes du *Digital workplace* pour converger sur le nouveau socle.

M. COEN. - Pour que tout le monde ait le même niveau d'information, il y aura une appli sur le PC et une au niveau Smartphone ?

M. TRELET. - L'appli sur le PC est celle qui va permettre d'ouvrir la session : l'application ILEX. Matériellement, il y a cette partie-là. Pour s'authentifier *via* le Smartphone, une application sera disponible dans le magasin d'application CA-GIP et qui pourra être récupérée depuis le catalogue et installée sur le Smartphone, pour ceux qui l'utiliseront.

M. SACCUCCI. - Est-ce que ce sera une base pour une authentification unique au sein de tous les différents systèmes qu'on peut gérer ? Aujourd'hui, j'ai 15 comptes utilisateur, 15 password. Est-ce que cette base permettra d'unifier tout cela ?

M. TRELET. - Oui, c'est une cible. Les infrastructures que l'on met en place permettent d'homogénéiser les solutions d'authentification. On a parlé du mot de passe, du Smartphone et de la calculette, mais on pourrait en greffer d'autres en termes de moyens d'authentification. Au-delà de cela, la partie appelée dans notre jargon le *Single Sign-On* pourra être mise en place et nous l'avons inscrite en termes de projet pour 2020 pour permettre *via* une seule solution d'authentification de se connecter aux applis, au serveur... C'est bien dans le *road map*.

M. PROUTEAU. - D'autres solutions ont-elles été testées pour une mise en place ?

M. TRELET. - Non pour plusieurs raisons. D'une part, on s'est inspiré de ce qui existait dans le Groupe. On a pu constater que CA SA et CACIB utilisaient ILEX et que CACF souhaitait l'utiliser également. Beaucoup d'entités utilisent ou souhaitent utiliser ILEX. On est parti de cette hypothèse de travail pour gagner en temps puisque nous avons un *timing* à respecter : la Frozen Zone d'été. Toute la partie test de plusieurs solutions nous aurait pris trop de temps pour respecter le *timing*.

M. PROUTEAU. - Actuellement, une étude est en cours pour les Caisses Régionales avec l'authentification par le badge.

M. TRELET. - Je n'en ai pas parlé car cela ne concernait pas ce déploiement, mais le badge est prévu et est une solution d'authentification qui est acceptée par la solution que l'on met en place. Aujourd'hui, je suis pré-pilote et je peux m'authentifier par badge, par Smartphone ou par mot de passe.

L'une des motivations du choix du Smartphone est que pour aller vers le badge il faut prendre en compte un certain nombre d'éléments, notamment disposer d'un lecteur sur son PC et avoir une organisation qui va bien sur la distribution de ces badges. Il existe un projet appelé "badge unique" au niveau du Groupe. Il faut voir comment ce projet badge d'accès physique et badge d'accès logique peuvent converger et être mis en place.

M. LE PRESIDENT -. D'autres questions ? (Aucune). Merci Laurent.

3. Présentation des services retraite pour les collaborateurs CA-GIP (Christine APPLANAT)

Mme APPLANAT. - Bonjour. Je travaille à la DRH CA-GIP dans les équipes de Laurent et je m'occupe de l'équipe Performance Sociale : la paie, les avantages sociaux, le reporting, le contrôle de gestion, le SIRH, la politique sociale et la RSE depuis peu.

C'est à ce titre que je viens vous voir aujourd'hui sur le volet politique sociale. La dernière fois je vous avais présenté le dispositif d'aide aux aidants (Responsage). C'est bien car je présente toujours des sujets sympathiques pour tous ! Je recommence aujourd'hui et je pense que ma présentation devrait vous plaire.

Il s'agit d'une prestation que CA-GIP met à disposition de tous les collaborateurs immédiatement. Elle permettra à tous les collaborateurs de plus de 45 ans de se renseigner sur leur future retraite et de voir "à quelle sauce ils vont être mangés". On sait que la retraite est souvent anxiogène et il est aussi compliqué de se repérer avec tous les organismes.

Nous avons conclu un contrat avec Mondial Assistance qui permet plusieurs prestations à différents niveaux de la carrière.

On n'offre pas des prestations retraite à des personnes de moins de 45 ans, mais on peut avoir des prestations à partir de 45 ans.

Quatre prestations sont possibles en fonction des besoins.

- Il existe une ligne directe Mondial Assistance entièrement gratuite pour les collaborateurs et qui leur permet de poser des questions en ligne. Si le collaborateur veut se renseigner et a des questions diverses et variées, un conseiller spécialisé en retraite répond sur une ligne Infos Conseils dédiée.

Mondial Assistance est un prestataire externe et n'a rien à voir avec AGRICA ou la MSA. Ce sont des conseillers externes avec des prestations payantes.

Nous allons également proposer des prestations avec AGRICA et vous pouvez aussi vous adresser à la MSA pour obtenir des simulations retraite. Je vais vous expliquer la différence. Les prestations d'AGRICA sont différentes. Ils font des conférences sur la retraite. Ils peuvent recevoir des collaborateurs individuellement. Cependant, ils n'ont pas le même niveau de service que Mondial Assistance.

- Une fois que l'on a passé le cap des 45 ans et que l'on est informé, à partir de 55 ans et deux ans avant le départ à la retraite, on peut demander à Mondial Assistance une prestation appelée "J'anticipe" permettant de calculer sa retraite en tenant compte des retraites supplémentaires et complémentaires, et de faire un état des lieux du montant de la retraite au moment du départ.

La différence avec la MSA et AGRICA est que Mondial Assistance avec cette prestation et les éléments que vous allez leur transmettre va repérer les incohérences et les trous éventuels que vous avez eus dans votre carrière. Pour ceux qui ont eu une carrière linéaire avec le même employeur il n'y aura jamais ce genre de problème. En revanche, on peut avoir cotisé à la CIPAV, avoir été artisan, avoir cotisé à divers organismes. Mondial Assistance va pointer du doigt les éventuelles incohérences dans votre carrière. C'est très précieux car le collaborateur "moyen" ne sait pas toujours s'y repérer dans toutes les cotisations, etc.

- A 59 ans, on commence à se préparer. Je vais le détailler plus tard.
- Six mois avant le départ, une prestation d'aide à la liquidation est proposée. Il semble assez compliqué de liquider sa retraite, suivre son dossier et savoir où l'on en est juste avant la retraite, même si maintenant les sites institutionnels permettent une liquidation en ligne.

Mondial Assistance peut aider dans cette prestation.

La ligne dédiée Infos Conseils est entièrement gratuite à partir de 45 ans. Le point d'entrée est demandé à Mondial Assistance. Nous n'envoyons aucune information à ce prestataire. C'est le collaborateur qui décide de faire appel à Mondial Assistance et qui donne sa

date de naissance, son nom et son dernier bulletin de salaire pour que Mondial Assistance vérifie qu'il s'agit bien d'un salarié CA-GIP. Il est nécessaire d'indiquer un mot de passe et un numéro de contrat.

M. TEILLET. - Le dernier bulletin de salaire ?

Mme APPLANAT. - Celui qui est en cours.

M. TEILLET. - Cela veut dire que Mondial Assistance a les bulletins de salaire ?

Mme APPLANAT. – Non. Le collaborateur qui décide de faire appel à Mondial Assistance lui envoie son bulletin de salaire. Il faut envoyer beaucoup d'informations à Mondial Assistance pour que ses conseillers soient capables de reconstituer une retraite et de la calculer. CA-GIP n'envoie rien à Mondial Assistance, même pas une liste de collaborateurs qui travaillent chez CA-GIP. C'est le collaborateur qui décide.

M. TEILLET. - Un collaborateur de moins de 45 ans ne peut pas se renseigner ?

Mme APPLANAT. - Non, pas dans la prestation proposée.

M. VILLALARD. - Chacun doit se préparer à la retraite et en avoir une bonne connaissance car c'est complexe, mais Christine pointe du doigt, avec ce prestataire ou ce contrat qui est largement déployé dans le Groupe, que c'est du sur-mesure pour aller plus loin que l'information, connaître, anticiper et réaliser sa propre étude.

Nous utiliserons tous les organismes, que ce soit la MSA ou AGRICA, qui permettent de développer une connaissance un peu large du système de retraite et qui font un travail de qualité, mais ils ne franchissent pas le caractère individuel sur-mesure. La prestation de Mondial Assistance est en plus pour faire du sur-mesure. Pour les premières briques de compréhension mutuelle d'acculturation du système de retraite nous avons déjà les prestataires, qui ne sont pas limités au plus de 45 ans.

Mme APPLANAT. - Oui, à 45 ans on peut faire appel à la MSA.

"J'anticipe". En quoi consiste le calcul de la retraite ?

Mondial Assistance va vérifier tous les documents envoyés par le collaborateur, notamment les relevés de retraite fournis à partir de 55 ans directement par la MSA, va étudier tous les points en détail et va vous fournir une synthèse circonstanciée de plusieurs pages qui explique la retraite MSA, l'AGIRC-ARRCO etc., et plusieurs simulations en fonction de l'âge de départ à la retraite, si le collaborateur a droit à ce qu'on appelle la carrière longue ou pas.

En toute transparence, les prix de cette prestation sont indiqués et sont pris en charge à 100 % par CA-GIP.

Mme FORTIER DE BUNCEY. - Toutes les prestations ne sont pas proposées à 100 % par l'entreprise, car plus on vieillit plus la part à payer est élevée.

Mme APPLANAT. - La première brique de base qui permet d'avoir une vision claire et de savoir ce qu'il faut corriger ou même de savoir à quel organisme il faut s'adresser, est la plus importante. Elle permet à tous d'avoir cette simulation.

Mme FORTIER DE BUNCEY. - Les âges proposés seront-ils modifiés, étant donné que la retraite sera plus tard que 60 ans ?

Mme APPLANAT. - Nous nous adapterons en fonction des nouvelles dispositions. Ce sont les données que nous avons aujourd'hui.

"Je me prépare" est une prestation plus complète. Par rapport à la précédente on va retrouver les mêmes incohérences si elles existent et pointer les problèmes, mais le collaborateur donne mandat à Mondial Assistance pour faire toutes les démarches à sa place, contacter les organismes, suivre le dossier et demander éventuellement aux organismes de retraite des régularisations si nécessaire. C'est une démarche plus complète si un collaborateur en a besoin.

Aux deux prestations précédentes, on peut ajouter les options supplémentaires. Certains collaborateurs n'auront pas atteint leur nombre de trimestres à l'âge de la retraite et pourraient souhaiter racheter des trimestres. C'est assez compliqué.

Mondial Assistance propose des simulations de rachat et indique si le "retour sur investissement" est intéressant ou pas.

M. TEILLET. - Par rapport au rachat de trimestres, j'avais cru comprendre qu'il était plus intéressant de le faire le plus tôt possible dans le temps. Or, avec ce système on ne pourra nous conseiller qu'à partir de 55 ans.

Mme APPLANAT. - Oui, mais on peut aussi se renseigner avant. On n'est pas obligé d'attendre 55 ans. Là, une étude financière est allouée. Finalement, 55 ans n'est plus si près de la retraite. L'âge de la retraite est 62 ans et peut-être plus pour ceux qui n'ont pas tous leurs trimestres. Pour certains c'est presque 10 ans avant le départ à la retraite.

Mme FORTIER DE BUNCEY. - Pour le rachat des trimestres, il faut s'y prendre très tôt car plus on vieillit plus cela coûte cher.

M. SACCUCCI. - Comme la législation sur les retraites évolue, sur quelle base va-t-on racheter des trimestres à 45 ans ? Si on doit partir à 67 ou 70 ans, je vais racheter 4 trimestres à 45 ans parce que j'ai calculé qu'il me manque 4 trimestres. Effectivement, les 4 premiers trimestres qu'on a acheté à 45 ans coûtent beaucoup plus cher. C'est un peu délicat d'anticiper.

M. VILLALARD. - Vous avez raison.

Mme APPLANAT. - Mondial Assistance me précisait que les statistiques montrent que ce sont plutôt les hommes qui rachètent leurs trimestres car ils ne bénéficient pas des trimestres supplémentaires pour chaque enfant.

On peut aussi actualiser son étude pour partir plus tard ou plus tôt et demander une actualisation. On ne recueille pas l'étude complète. Mondial Assistance repart de l'étude précédente et continue à effectuer ses calculs avec les premières bases.

M. PROUTEAU. - Je crois que maintenant les hommes bénéficient des plus-values pour les 3 enfants.

Mme APPLANAT. - C'est la femme qui doit choisir si elle partage ou pas.

M. VILLALARD. - Les deux peuvent en bénéficier.

M. PROUTEAU. - Quand j'avais appelé un conseiller AGRICA, il m'avait répondu que la moins-value que j'aurais serait compensée par les 3 enfants que j'ai eus.

Mme APPLANAT. - Mondial Assistance me disait également que les femmes ont des pensions de retraite souvent plus faibles que les hommes car souvent elles sont à temps partiel et elles cotisent forcément moins à la retraite.

La dernière prestation "Percevoir ma retraite" est l'aide à la liquidation. Le salarié connaît sa date de retraite. Il doit contacter tous les organismes pour déclencher toutes les pensions. Certains auront beaucoup d'organismes à contacter et d'autres moins.

Là, on donne aussi mandat à Mondial Assistance pour faire toutes les démarches administratives à la place du collaborateur. Cela peut être un gain de temps très pratique et facilitateur dans cette complexité.

M. SIN. - Toutes les procédures seront-elles publiées sur l'Intranet ?

Mme APPLANAT. - Oui. On envisage de faire aussi un événement de lancement, certainement à Annecy en septembre.

Ces informations seront sur l'Intranet dès la semaine prochaine.

En page 8, figure le mode opératoire pour bénéficier des prestations, qui est simple : un site Internet, une ligne téléphonique, un code contrat. Tout sera indiqué sur l'Intranet.

M. ZEDERMAN. - Peut-on bénéficier de la prestation "à partir de 45 ans" quand on est au-delà des 59 ans ?

Mme APPLANAT. - Oui, c'est "à partir de".

M. VILLALARD. - Avez-vous d'autres remarques sur ce dispositif ?

M. C. DESBIOLLES. - Après, il faut voir comment il se mettra en place et comment il fonctionne.

M. SACCUCCI. - Est-ce un dispositif souscrit par CA-GIP uniquement sur ce focus-là ? Dépend-il d'un autre contrat ?

M. VILLALARD. - Non. On s'est aperçu que les différentes entités d'origine étaient plus ou moins équipées en la matière. Il nous a semblé que c'était une bonne formule d'étendre ces dispositifs à l'ensemble des collaborateurs CA-GIP et de leur permettre d'avoir du sur-mesure sur des sujets techniques et administratifs compliqués et de ne pas les laisser seuls face à cet événement. C'est à vous de tester et de nous faire des retours. C'est une belle offre et les collaborateurs ne sont pas seuls face à ces choix et sont accompagnés. Ils peuvent en prendre des tranches plus ou moins importantes ou simplement de l'information, voire avoir une personne qui vienne faire de l'ingénierie patrimoniale sur les décotes et les surcotes. C'est bien car c'est un regard de spécialiste sur le sujet. C'est cofinancé avec une part importante employeur. C'est toujours bien d'avoir une part salariée pour la mobilisation que cela comporte. Ce sont des dossiers sur lesquels il faut se mobiliser et passer du temps. Ce prestataire est un contrat Groupe CA SA. C'est celui qui était sur l'étagère.

Mme APPLANAT. - D'autres entités du Groupe en bénéficient.

M. SACCUCCI. - Cela ne dépend pas d'autres contrats ? C'est un contrat spécifique retraite ?

Mme APPLANAT. - Oui et les entités choisissent si elles veulent adhérer ou pas à ce contrat.

M. SACCUCCI. - La prise en charge par le collaborateur est parfois un peu "pingre". C'est une remarque.

M. VILLALARD. - Loin de là. Ce n'est pas "pingre" du tout. Je ne vais pas vous ressortir la grande formule selon laquelle ce qui est gratuit n'a pas de valeur, mais c'est un peu l'idée. 80 %/20 %, c'est un super service pour nos collègues. Ce sont de vrais spécialistes qui viennent répondre à un sujet technique compliqué. Néanmoins, il faut quand même se mobiliser et y accorder du temps. Cette contribution permet que les collaborateurs s'engagent, décident et soient sensibilisés au sujet, plus que sur le montant. Par rapport au service rendu le prix reste raisonnable quand même. Ce n'est pas pingre. Il s'agit simplement de sensibiliser.

M. GAUTHIER. - Par rapport à l'organisation globale de la RH autour des retraites, comment vous êtes-vous organisés par rapport à cela de façon générale ? On voit qu'il y a un recours à un prestataire externe sur ce point particulier qui n'était pas forcément traité aujourd'hui partout.

Par ailleurs, au niveau de la communication vous avez parlé d'un événement.

Mme APPLANAT. - Cet événement concernera uniquement le lancement du service Mondial Assistance.

M. GAUTHIER. - Y aura-t-il un dispositif également avec AGRICA ? Les collaborateurs proches de la retraite attendent d'avoir toutes les clés. On leur en donne une, mais ils attendent un service complet. Est-ce prévu et pour quand ?

Mme APPLANAT. - Nous avons envisagé des conférences avec AGRICA vers novembre car AGRICA n'a pas de disposition avant. Nous essaierons de faire ce que l'on peut. Vous avez raison, si on veut avoir une vision complète il faudrait aussi inviter AMUNDI avec les PERCO. On avait demandé à Mondial Assistance, mais ils ne peuvent pas s'adapter à toutes les spécificités de chacun de leur client, avec AGRICA et AMUNDI.

Oui, nous pourrions organiser une conférence en incluant tous ces intervenants.

M. GAUTHIER. - Par le passé, côté CATS il y avait eu des conférences AGRICA qui avaient été énormément appréciées. Si on pouvait les relancer ce serait bien.

Mme APPLANAT. - C'est complémentaire. Nous allons faire les deux.

M. CHANCELIER. - Nous payons un service. Est-il prévu de mettre en place une enquête de satisfaction *via* des relais RH, qui permettrait de faire remonter les problématiques liées au service ?

Mme APPLANAT. - C'est la dernière page de la présentation que je n'ai pas montrée. Mondial Assistance fait des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. 98 % des utilisateurs sont satisfaits de leur relation avec leur conseiller retraite. C'est aussi la raison pour laquelle nous les avons choisis. Nous nous inscrirons évidemment dans ce mouvement et dans ces enquêtes.

M. VILLALARD. - Merci Christine.

4. Information sur la situation des salariés détachés de Caisses Régionales au sein de CA-GIP (Sandrine ZEBUS)

Sandrine vient nous présenter une information sur la situation de salariés détachés des Caisses Régionales au sein de CA-GIP. Pour certains, vous connaissez quelques modalités, que nous allons rappeler.

M. TEILLET. - Une remarque. Nous avons besoin que les documents nous soient envoyés tous en même temps et dans un délai raisonnable afin que l'on puisse les exploiter correctement.

M. VILLALARD. - Celui-ci a dû vous être envoyé un peu tard.

M. TEILLET. - Oui en pleine séance de préparation hier après-midi.

M. VILLALARD. - Je prends le point.

Mme ZEBUS. - Je vous présente une information sur la situation des détachés de Caisses Régionales au sein de CA-GIP.

Un rappel du contexte. Lors de la création de NICE en 2010 plus de 600 collaborateurs de Caisses Régionales ont été mis à disposition de CATS. A ce jour, certains sont toujours en activité au sein de CATS et de CA-GIP avec un statut de détaché, à savoir environ 90 collaborateurs au sein de CATS et 45 détachés au sein de CA-GIP.

Il s'agit d'avoir une approche coordonnée entre CATS, les Caisses Régionales et CA-GIP pour communiquer, notamment la date de fin des détachements : le 31 mars 2020.

A cette date, les collaborateurs devront se positionner pour faire un choix : soit retourner en Caisse Régionale, soit intégrer CA-GIP ou CATS pour ceux qui travaillent aujourd'hui au sein de CATS.

Une discussion est en cours à propos des collaborateurs qui arriveraient à la retraite dans un futur proche. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise avec les Caisses, mais il pourrait être fait quelques exceptions pour les collaborateurs qui partiront le mois suivant ou les deux mois suivants fin mars 2020.

A ce jour, 45 collaborateurs sont détachés en provenance de 11 Caisses Régionales. En ordre de grandeur, on a d'abord des détachés de la CADIF, ensuite de la Caisse Régionale du Languedoc, puis de la Caisse Régionale Nord de France. Ils sont répartis sur 7 sites puisqu'on peut être détaché d'une Caisse Régionale, mais travailler sur un autre site. Par exemple, nous avons un détaché de la Caisse Régionale de Franche-Comté qui travaille à Nancy et qui va partir à la retraite.

Mme RIVELLOIS. - Il est parti à la retraite.

Mme ZEBUS. - Il est parti, mais il est toujours dans les effectifs.

Au sein de CA-GIP, la plupart des détachés sont toujours au sein du pôle Caisses Régionales à hauteur de 82 %. Certains ont intégré la Factory DevOps (FDO, 7 %), d'autres la Direction Financière (5 %) ou le COC (2 %). Cela représente 2 %, soit 1 collaborateur à chaque fois.

Nous avons ensuite calculé l'âge médian qui est de 55 ans pour commencer à identifier les quelques rares exceptions qu'on nous ferait remonter.

Aujourd'hui, près de 25 % des collaborateurs détachés de Caisses Régionales ont plus de 60 ans.

M. GAUTHIER. – En page 4, les différentes abréviations utilisées ne sont pas explicites, même pour nous ou pour moi, qui suis dans le pôle CATS. Excepté le COC...

Mme ZEBUS. - Ce sont les trigrammes de chaque organisation interne de CA-GIP.

Le PCR est le Pôle Caisses Régionales. Le COC : Centre Opérationnel de Cyberdéfense. La DFA : la Direction Financière. La DGE : la Direction Générale. La FDO : la Factory DevOps. RIT : Risques IT.

M. GAUTHIER. - Pour les prochaines présentations il conviendrait d'ajouter des légendes.

Mme ZEBUS. - Oui. On détaillera.

Les prochaines étapes.

1) Il s'agit d'une action que vont réaliser les Caisses Régionales, logiquement courant juin, à savoir adresser un courrier à chaque collaborateur pour les informer de la date de fin de détachement (fin mars 2020) et des modalités de positionnement de retour, soit en Caisse Régionale, soit chez CATS, soit au sein de CA-GIP.

M. GAUTHIER. - Un point important. Quand vous dites "soit chez CATS, soit chez CA-GIP", cela signifie bien : "Je suis détaché dans CATS et je peux aller dans CATS". *Idem* pour CA-GIP ? On n'est pas en train de dire qu'on peut faire du *cross* ?

Mme ZEBUS. - Oui, ce sont les collaborateurs détachés de Caisses Régionales au sein de CATS qui peuvent intégrer soit la Caisse Régionale, soit CATS et les détachés qui travaillent au sein de CA-GIP, qui peuvent intégrer soit la Caisse Régionale, soit CA-GIP.

2) Nous avons mis en place un dispositif de suivi régulier en collaboration avec les Caisses Régionales et CATS pour suivre les positionnements de chaque collaborateur sous forme de réunions. CATS organise les réunions et les relations avec les Caisses. On se met dans la roue de CATS qui a déjà toutes les relations avec les différents interlocuteurs.

Nous allons notamment partager une liste d'interlocuteurs CATS, CA-GIP et Caisses Régionales dédiée pour chaque collaborateur pour qu'il puisse avoir un contact.

Concernant particulièrement CA-GIP, une fois que le courrier aura été adressé à chaque collaborateur, nous allons relayer la communication des Caisses Régionales en précisant les spécificités CA-GIP, à savoir les contacts RH/CA-GIP, le calendrier spécifique, puisqu'on a une date idéale d'intégration (le 1^{er} janvier 2020). Avant c'est trop tôt, car on n'est pas encore sous statut de convention collective Crédit Agricole et après le 1^{er} janvier ce sera plus compliqué parce qu'on ne pourra pas les gérer dans le SIRH CA-GIP et il faudra tout traiter manuellement.

M. VILLALARD. - C'est un idéal que nous allons tenter de mettre en place car il est souhaitable que l'ensemble des collaborateurs détachés rejoignent CA-GIP, pour ceux qui feraient ce choix, au 1^{er} janvier pour qu'ils soient dans le tronc commun de gestion.

M. GAUTHIER. - Pourquoi le fait de les intégrer seulement en mars va-t-il poser un souci ? Dans le SIRH que gérerait-on de spécifique pour ces 3 mois-là et qui serait bloquant ?

Mme ZEBUS. - L'ensemble de la gestion des temps : les congés, les astreintes, les interventions, qu'on ne pourra pas gérer dans le SIRH CA-GIP.

M. GAUTHIER. - Dans le SIRH CA-GIP qu'on va réunifier, on ne saura plus gérer des mises à disposition et des détachés ?

Mme ZEBUS. - On ne sera pas dans le même SIRH. On pourra les gérer, mais manuellement. Il y aura des points mensuels pour intégrer tous les éléments variables de la paie.

M. GAUTHIER. - Ce n'est pas nous qui payons ? On est d'accord ?

Mme ZEBUS. - Non, mais nous devons transmettre les informations. Aujourd'hui, en gestion des temps, ils sont intégrés dans TEMPO et des échanges de Système d'Informations peuvent se faire car les outils seront partagés ou communs entre les Caisses et la paie CATS.

M. GAUTHIER. - Là on parle des détachés de Caisses Régionales, mais il y a aussi des détachés et des mises à disposition pour d'autres entités. Il n'est pas prévu aujourd'hui de les intégrer tous au 1^{er} janvier 2020, sauf à ce que vous fassiez une autre annonce.

Mme ZEBUS. - La fin de mise à disposition et la gestion ne sont pas les mêmes sujets.

M. GAUTHIER. - On sait traiter et on va continuer à traiter quelque chose et on se met une limite pour les détachés de Caisses Régionales.

Mme ZEBUS. - On ne se met pas de limite. Pour les détachés de Caisses Régionales il y a une date de fin de mise à disposition (mars 2020), qu'on va partager. Après, pour des raisons pratiques, on va inviter les collaborateurs, s'ils le souhaitent et s'ils le peuvent, à intégrer CA-GIP au 1^{er} janvier.

Les systèmes ne communiquent pas de la même façon. Pour les MAD LCL et MAD CA SA nous avons les mêmes Systèmes d'Informations (GALATEE), qui communiquent davantage.

Au 1^{er} janvier, on va avoir un autre Système d'Informations RH qui ne permettra pas de gérer automatiquement ces détachés.

M. VILLALARD. - C'est un sujet de compatibilité d'outil, mais pas d'origine des détachés ou des MAD.

Dans l'environnement des mises à disposition du Groupe CA SA, ce sont des outils qui continuent et on sait les répliquer facilement. Il faut continuer à automatiser les outils en proximité avec les Caisses Régionales au 1^{er} janvier.

Mme ZEBUS. - La date de fin de détachement est fin mars. En revanche, nous allons proposer aux collaborateurs, s'ils le peuvent, d'intégrer CA-GIP au 1^{er} janvier. Ce sera plus simple pour eux, ne serait-ce que pour la gestion des temps.

M. C. DESBIOLLES. - On comprend que le SIRH est terminé pour le suivi des temps.

Mme ZEBUS. - Ce ne sera pas CIRUS ni TEMPO.

M. VILLALARD. – Comme nous l'avions évoqué, nous avons cette année une transition pendant laquelle on conduit des travaux très actifs pour avoir une solution SIRH homogène, dans laquelle on implémentera les accords que nous avons signés auparavant et qui deviendront les règles communes dans des outils communs. On est dans un SIRH de taille GALATEE. C'est en cours d'exécution et d'implémentation.

Mme ZEBUS. - La logique est d'intégrer les collaborateurs sur leur poste actuel. Ils ont un poste et on leur propose d'intégrer CA-GIP dans les mêmes conditions sur le même poste.

3) Cet été, on va récupérer en collaboration avec CATS, les données de rémunération individuelle de chaque collaborateur auprès des Caisses Régionales afin de réaliser les transpositions. Le principe est le maintien de la rémunération globale. On va récupérer les éléments de rémunération variable, à savoir la REC et l'intéressement/participation pour pouvoir si nécessaire faire des transpositions et les intégrer dans le salaire CA-GIP pour maintenir la rémunération globale.

Dès septembre 2019, l'objectif est d'éclairer les collaborateurs détachés de Caisses Régionales avec les transpositions pour qu'ils puissent se positionner et qu'on puisse réaliser les contrats CA-GIP et les conventions de mobilité pour le début d'année 2020.

M. GAUTHIER. - La règle de transposition que vous allez utiliser est bien celle qui avait été appliquée par CATS et qui continue à être appliquée par CATS ?

Mme ZEBUS. - Oui.

M. VILLALARD. - On a récupéré une quarantaine de MAD et on les conserve avec leur origine et les règles du jeu qui prévalaient à la mise en place de ces MAD. C'est sous le pilotage CATS, mais on réplique bien l'ensemble des règles du jeu qui s'appliquent. La seule différence qu'on a insinuée est cette date qui nous arrangerait au 1^{er} janvier.

M. GAUTHIER. - Cela signifie qu'au niveau de notre système et des éléments proposés on soit calé pour la date de septembre 2019. Il faut réaliser les transpositions et fournir des éléments chiffrés aux salariés. De notre côté, est-ce qu'on sera "tout bon" ?

M. VILLALARD. - On sera "tout bon" si toutefois on était "tout mauvais" avant.

La garantie est qu'il n'y a pas de perte pour le collaborateur sur une rémunération globale, l'avant et l'après. Le collaborateur retrouvera la rémunération globale au 1^{er} janvier prochain quand il sera chez CA-GIP. S'il y a des évolutions quelconques, elles viendront se répliquer. La garantie est que le 1^{er} janvier ou le 1^{er} mars ou le 1^{er} avril chez CA-GIP, la rémunération globale doit être identique à celle qu'il avait quand il était dans sa Caisse Régionale. C'est ce que nous garantirons.

M. GAUTHIER. - Sur ce point, il serait nécessaire d'avoir un suivi particulier par rapport aux transpositions afin que cela se passe bien. Ce sont des sujets sensibles. Si les détachés ne sont pas aujourd'hui devenus salariés, c'est qu'il y a quelques raisons. Des freins ont fait que ces salariés-là n'ont pas basculé soit chez CATS, soit chez CA-GIP. Il faudra être vigilant sur ces dossiers-là.

M. VILLALARD. - Nous nous organisons pour faire en sorte de respecter ce qui a été dit. Nous aurons l'occasion d'en reparler. S'il y a des difficultés, n'hésitez pas. D'autres remarques sur ce point ? Cela a permis de partager une information générale.

Merci Sandrine.

En attendant l'arrivée de Jean-Loup PORRET, nous pouvons passer au fonctionnement du CSE.

Fonctionnement CSE

7. Nouvelle version du budget de fonctionnement CSE 2019

M. SIN. - Au nom du trésorier du CSE, Francisco RICHEFEU, qui ne peut pas être présent aujourd'hui, je vais donc présenter une modification au niveau du budget prévisionnel.

L'origine de cette modification est fondée sur une facture d'avocat qui nous est arrivée très récemment d'un montant de plus de 17 000 €. Cette facture n'était pas prévue. Elle n'a donc pas été intégrée dans la comptabilité du CSE et *a fortiori* dans le budget prévisionnel.

Je vais rester uniquement sur ce point technique. Pour éviter une situation déficitaire, nous proposons de ventiler une somme de 20 000 € de la ligne expertise vers la ligne juridique. La somme de 80 000 € dans le primitif expertise serait réduite à 60 000 € et la ligne juridique passerait de 29 500 € à 49 500 €.

Cette opération vous est proposée pour éviter de se retrouver en difficulté puisque le budget prévisionnel avait déjà été établi. Il n'y a rien de compliqué, mais cela permet d'éviter une situation difficile.

M. VILLALARD. - Avez-vous des remarques sur cette mise à jour du budget ?

M. SIN. - Nous allons procéder à un vote car cette modification nécessite l'approbation du CSE.

M. SACCUCCI. - Je voudrais que l'on précise quelles sont les origines de cette facture. Je suis informé et je sais que c'est suite à une procédure d'appel sur un jugement qui a été fait en décembre 2018. On nous a présenté une facture d'honoraires d'un avocat sur un certain nombre d'heures pour répondre à cette procédure d'appel. Le jugement en appel va avoir lieu. Cet avocat risque de nous représenter et de nous refacturer encore quelques coûts. Ensuite, je ne sais pas quel sera le résultat de cet appel, mais on peut imaginer que dans un sens ou dans l'autre il y ait encore peut-être un pourvoi en cassation. Sur le budget prévisionnel on se rétablit sur la facture que nous avons reçue, mais je suis inquiet sur le fait qu'il n'y ait pas eu de planification, dans ce budget, de dépenses qui vont peut-être nous arriver prochainement. J'ai l'impression que nous allons encore refaire un budget prévisionnel, peut-être dans 3 mois, et qu'il va falloir taper dans d'autres lignes. C'est juste une remarque. Il conviendrait peut-être d'anticiper toutes ces choses-là pour les prochaines fois.

M. TEILLET. - Dans le budget présenté aujourd'hui il y a quand même un minimum d'anticipation. La facture qui nous arrive est de 17 000 €. On ne l'avait pas prévue, mais on avait quand même prévu 29 500 € initialement. On avait donc une petite marge. Effectivement, si l'avocat était encore amené à nous présenter une facture de 17 000 €, cela ne passerait pas, mais on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer sur ce genre d'opération.

M. SACCUCCI. - C'était juste pour faire remonter une inquiétude de ce côté-là.

Mme FORTIER DE BUNCEY. - Je signale que le budget de fonctionnement a vocation à être utilisé pour ce type d'intervention. SILCA a laissé une assez grosse dotation pour pouvoir payer l'avocat.

M. SACCUCCI. - C'est une bonne nouvelle.

M. VILLALARD. - Qui est favorable à la nouvelle version du budget de fonctionnement du CSE 2019 ? (17 voix).

La nouvelle version du budget de fonctionnement CSE 2019 est approuvée à l'unanimité.

8. Désignation des délégués du CSE auprès du Directeur général (1 titulaire et 1 suppléant par collège)

M. TEILLET. - Nous sommes amenés à désigner les délégués du CSE auprès du Directeur général, du fait de nos statuts.

Vous avez expliqué qu'il y aurait prochainement une révision de ces statuts qui permettrait, comme le législateur l'a prévu, que ces délégués du CSE soient auprès du Conseil d'administration et non auprès du Directeur général.

Confirmez-vous cette prochaine modification des statuts en ce sens ?

M. LE PRESIDENT. - La modification des statuts est bien évidemment du ressort de la collectivité des associés. Je vous confirme que nous allons leur faire une proposition en ce sens, sans que je puisse à ce stade préciser une date de mise en œuvre, mais c'est bien l'intention de la Direction générale.

M. TEILLET. - Dans cette période transitoire, s'il y avait un Conseil d'administration pourrions-nous être invités ?

M. LE PRESIDENT. - Cela relève de la décision de la Présidente. Je ne sais pas répondre à sa place. C'est une question que nous pouvons envisager avec elle.

M. TEILLET. - C'est le sens de notre demande.

Hier en réunion de préparation, à la majorité, nous avons souhaité la désignation des candidats suivants :

Collège TAU :

- Titulaire : Christophe DESBIOLLES
- Suppléante : Elisabeth BERNARD

Collège Cadre :

- Titulaire : Fabrice TEILLET
- Suppléante : Marie-Laure SEEBACHER

Tout le monde n'était pas présent. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes-là ?
(Pas d'autre candidature)

M. VILLALARD. - Je vous propose de passer au vote sur ces 2 suffrages distincts.

Sur le collège TAU, qui est favorable à ces désignations ? (17 voix, à l'unanimité).

Sur le collège Cadre, qui est favorable à ces désignations ? (17 voix, à l'unanimité).

9. Désignation des représentants du CSE à l'Assemblée générale (1 titulaire et 1 suppléant par collège)

M. TEILLET. - S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous avons désigné les mêmes personnes qu'au point 8 :

Collège TAU :

- Titulaire : Christophe DESBIOLLES
- Suppléante : Elisabeth BERNARD

Collège Cadre :

- Titulaire : Fabrice TEILLET
- Suppléante : Marie-Laure SEEBACHER

M. VILLALARD. - Sur le collège TAU, qui est favorable à ces désignations ? (17 voix, à l'unanimité).

Sur le collège Cadre, qui est favorable à ces désignations ? (17 voix, à l'unanimité).

M. GAUTHIER. - Ce serait ces personnes-là, dans l'intervalle, qui participeraient éventuellement au Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT. - Je l'avais compris comme tel.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

5. Bilan de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) sur le projet de déménagement des collaborateurs travaillant sur le site de Procession

M. COEN. - Ce projet a été entamé avant que la Commission ne soit élue. L'idée était d'aller voir nos collègues une fois installés. Nous avons la chance qu'Angelo ait vécu en direct et de l'intérieur le déménagement. Cela s'est fait en plusieurs temps. Nous avons eu le retour d'Angelo. Ensuite, Jean-Marie, qui fait aussi partie de la Commission y est allé. Nous y sommes retournés hier pour faire un dernier tour avant le CSE.

L'idée n'est pas de rentrer dans les détails. On fera un bilan plus détaillé pour la logistique avec tous les points précis.

Il s'agit ici d'être plus général pour informer les membres du CSE.

Au niveau du ressenti des salariés, il est plutôt positif. Nous pouvons dire qu'ils sont plutôt contents de se rapprocher de l'ensemble des salariés installés côté Vaugirard, des 3 bâtiments, et de la gare aussi (cela joue).

Selon la configuration du bâtiment, il y a un côté avec des cloisons en dur et des bureaux fermés, des *open spaces* plutôt fermés et de l'autre côté des espaces plus ouverts. Cela crée 2

espaces différents, mais au final il y a des bureaux où il y a l'espace. Nous n'avons pas de remontée particulière là-dessus. C'était pour le côté positif.

Sur le côté négatif, il y a le problème d'ascenseur. Surtout que l'un d'entre eux est en panne depuis trop longtemps. En temps normal, 2 ascenseurs ce n'est pas suffisant, mais un seul c'est un réel problème.

Ensuite, on avait connu ce problème à l'époque de SILCA à Cœur Défense avec des odeurs de sushi, qui remontaient via la climatisation. Là apparemment, ce sont plutôt des odeurs de kebab et de friture. Nous étions présents entre 11 H 00 et 12 H 00 et nous l'avons constaté au 1^{er} étage, surtout au niveau de l'angle. Nous avons senti monter de plus en plus les odeurs et c'était terrible à partir de 11 H 00. C'est un peu moins le cas au 2^{ème} et pas du tout au 3^{ème} étage.

C'est compliqué, mais il y a un travail de fond à faire. Comme c'est une copropriété, il faut voir ce qu'il est possible de faire car c'est difficile pour les collaborateurs. Ils n'ont pas de solution. Que ce soit avec la climatisation ou en ouvrant la fenêtre ils ont encore les odeurs.

M. PORRET. - Temporairement, il a été proposé aux collaborateurs les plus exposés de déménager. Nous avons la chance d'avoir des espaces libres dans le bâtiment. Nous avons proposé aux collaborateurs concernés d'aller au 2^{ème} étage, dans un endroit non exposé aux odeurs.

M. COEN. - Cela ne densifie pas le 2^{ème} étage ?

M. PORRET. - Non.

M. COEN. - Ensuite, on nous a remonté un problème de toilettes bouchées. On rencontre ce problème sur plusieurs sites. Des actions sont en cours. Il faut peut-être aussi rappeler certaines règles au niveau du personnel.

Au niveau des cafétérias il n'y en a pas vraiment ni d'espace *lounge*. Il y a un manque. Suite à un déménagement des frigos ont été posés comme ça. C'est une demande des salariés.

M. PORRET. - La commande a été faite.

M. COEN. - Au niveau de la sécurité, 3 sorties de secours permettent l'évacuation. Une des sorties est un escalier circulaire sur 2 étages. Il est bien signalé qu'il s'agit d'une évacuation. En revanche, au 1^{er} étage, un bureau se trouve devant la porte. On n'est pas dans les normes et en plus on se demande quelle est la logique.

Puisqu'il ne va pas jusqu'en haut, cette issue de secours est-elle toujours utile, utilisée et entretenue ? C'est un escalier métallique qui semble ancien. Y a-t-il des contrôles réguliers ? C'est un point d'attention.

L'efficacité des climatisations est plutôt un point positif. Toutefois, comme c'est un *open space*, souvent il n'y a qu'un seul réglage central. Certains demandent qu'il y ait au moins 2 sections de climatisation pour régler plus facilement.

De façon générale, des salles de réunion ne sont *a priori* pas encore terminées. Il y a encore beaucoup de cartons. C'est l'après déménagement.

M. SACCUCCI. - Il n'y a pas de distributeur de boissons fraîches dans les points café. C'est une demande importante. La plupart des personnes n'ont pas pu rebrancher leur frigo. Cela manque de fraîcheur.

M. PORRET. - Les machines à café et les distributeurs de boissons sont commandés et vont arriver.

M. COEN. - De notre côté, nous n'avons pas d'autre remarque.

M. VILLALARD. - Merci pour ce travail conjoint avec les équipes de Jean-Loup, qui est plutôt efficace.

M. COEN. - Nous sommes aussi en contact avec Christophe de l'équipe de Jean-Loup sur ce sujet.

6. Consultation sur le projet de déménagement temporaire les collaborateurs travaillant sur le site de Champagne au Mont d'Or pendant la durée des travaux réalisés sur le site par la Caisse Régionale du Crédit Agricole (Jean-Loup PORRET)

M. COEN. - Comme nous avons pu nous y prendre en amont, une visite officielle a été faite dans le cadre de cette information-consultation.

Certains membres de la Commission SSCT se sont déplacés sur Champagne au Mont d'Or et "Bois des Côtes". Nous étions accompagnés par Faouzi et Jean-Loup côté Logistique et par Anna côté Relations sociales.

On a pu découper la journée en deux parties. Une première où on était en *stand-alone* pour discuter avec les salariés sur Champagne au Mont d'Or et de l'autre côté on a visité un étage occupé par CATS, côté "Bois des Côtes" avec le mobilier cible, même si on n'était pas dans les futurs bureaux CA-GIP. C'est important de le préciser. Toutes les remarques que nous faisons sont par rapport à ce que nous avons vu au niveau CATS.

Ce sont nos remarques qui ont été diffusées et préparées hier en réunion préparatoire. Nous avons visité vendredi dernier et les délais étaient très courts entre la réunion de préparation et la visite. L'idée est de nourrir le vote qui va avoir lieu après. Je vais faire une lecture de ces remarques et ensuite les membres du CSE se prononceront.

"Suite à la visite du 14 juin 2019 sur le site dit "Bois des Côtes", la Commission SSCT remonte les points suivants :

Dans les points positifs, nous pouvons noter que la qualité des locaux et du mobilier présenté, ainsi que du cadre de travail, nous semble à la hauteur des ambitions affichées (même si le niveau sonore, lié aux espaces ouverts peut s'avérer élevé à certains endroits)".

De tous les sites que nous avons pu visiter dans le Groupe ou même hors du Groupe, l'attention apportée au mobilier, à l'espace même, en plans de travail, est assez notable par rapport à d'autres sites que l'on connaît bien.

"Il est à noter que les bureaux visités étaient sur un étage CATS, l'étage devant accueillir CA-GIP n'étant pas encore terminé. Nos remarques portent donc uniquement sur les locaux visités. Une visite complémentaire sera donc nécessaire à l'issue du déménagement, dans les bureaux CA-GIP définitifs.

Concernant les points négatifs :

- Nous ne pouvons que constater que le nombre de places de parking est totalement insuffisant et n'a pas été anticipé.

- Le problème de restauration collective (RIE) n'a pas été adressé en amont et, une nouvelle fois, les salariés ont été mis devant le fait accompli.

Ces deux points, qui se répètent de site en site, nous semblent rédhibitoires, voire bloquants.

En conséquence, la Commission demande que des solutions claires soient apportées aux salariés avant le déménagement du 31 août.

Quelles solutions (propositions) pour le RIE :

- Des Navettes pourraient-elles être mises en place entre Bois des Côtes (BdC) et Champagne au Mont-D'or ? Pour rappel, le délai pour atteindre le RIE Champagne au Mont D'Or à pied à partir de BdC est de 22-23 minutes de porte à porte (du RIE), soit environ 45 minutes aller-retour. C'est conséquent. On peut se demander s'ils le feront. Ils vont peut-être opter pour d'autres solutions (snack). Que pouvons-nous faire ?

- Qu'en est-il d'un éventuel accord avec le RIE du bâtiment cible de CAPS ? S'il y a un accord, comment pourront-ils atteindre ce RIE ?

- Au niveau des tickets restaurants, une question se pose sur la pluralité et la qualité de l'offre de restauration aux alentours. Les salariés nous ont remonté que cette offre n'était pas forcément intéressante.

- FoodTrucks et cowork café pourraient-ils suppléer au problème du RIE ? L'espace "cowork café" sera-t-il bien terminé avant le déménagement ?

- Peut-on accélérer la mise en place du télétravail ainsi que du coworking pour la population CA-GIP (ex-CATS) concernée sans attendre début 2020 ? Pendant les périodes de télétravail, ne se poserait pas la question du RIE ni du parking.

- Une demande des salariés : au vu du temps pour atteindre le RIE Champagne au Mont d'Or, pourrait-on obtenir la prise en compte de la moitié de ce temps de trajet sur le temps de travail ?

Quelles solutions / propositions concernant les parkings ?

- Solutions de covoiturage avec prise en charge des problèmes de retours éventuels.

- Toutes les solutions ont-elles été envisagées pour trouver un parking plus éloigné, quitte à mettre en place un système de navettes entre ce parking et le site ?

- A priori, il y a suffisamment de douches et de vestiaires sur le site, mais y aura-t-il un abri pour les vélos ?

M. GAUTHIER. - Un point complémentaire que nous avons oublié d'aborder hier. Le dispositif "homme seul" pour le pilotage. Il n'y a pas de gardien sur Bois des Côtes. Les pilotes seront seuls la nuit.

Quel est le dispositif mis en place par rapport à cela en termes de Postes de Travail Isolé et en termes de process derrière qui est déclenché en cas d'incident ?

Avant de passer au vote, par rapport aux remontées, pouvez-vous nous dire s'il y a des pistes et ce que l'on peut améliorer aujourd'hui par rapport à la situation telle qu'elle a été constatée par la CSSCT.

M. VILLALARD. - Merci du travail accompli, qui est de qualité et précis, que ce soit les points positifs et les points à améliorer. On ne va pas livrer l'ensemble des remarques immédiatement.

Que le système des parkings ne soit pas satisfaisant, nous le comprenons et nous pouvons le partager. C'est un sujet quotidien, qui est gênant.

Concernant la restauration, nous avons essayé de trouver des formules individuelles de tickets restaurants, qui conviennent au plus grand nombre. L'idée du *FoodTruck* permet une variété d'offres plus large. On doit être dans le champ des possibles.

Accélérer le télétravail, il n'y a pas de formule magique. Il faut regarder. Il y a peut-être une piste pour quelques mois, mais vous savez que nous ne sommes pas en pleine maîtrise de ce dispositif. Est-ce un point que nous mettons sur notre liste de sujets à regarder ? La réponse est oui. Nous allons examiner cette dynamique et essayer de l'anticiper, mais je ne vous promets rien car nous ne sommes pas en maîtrise de tout le système sur les ex-collaborateurs CATS.

Le système de navettes dans lequel tous les salariés déjeunent à la même heure et reviennent à la même heure, je n'y crois pas du tout.

En revanche, le sujet des "hommes seuls" et la capacité de répondre au *securitest* est important. C'est peut-être à conduire avec CATS. Il n'y a aucun doute qu'on doit avoir une réponse.

M. SACCUCCI. – Il ne s'agit pas d'une navette qui part à 12 H 15 et qui revient à 13 H 00. On peut imaginer des navettes qui tournent de 12 H 00 à 13 H 00 et qui passent prendre les salariés toutes les 10 minutes à un endroit. De plus, ce serait bien si vous trouviez un parking plus lointain. Les navettes auraient une double utilité. Elles pourraient déposer les collaborateurs à l'heure du déjeuner et le matin et le soir les transporter au parking.

M. VILLALARD. - Vous avez raison de compléter.

M. GAUTHIER. - Concernant la problématique de parking, il faut préciser qu'il y aura 150 places de parking pour un bâtiment prévu pour abriter environ 450 collaborateurs, soit une place pour trois.

Par rapport à ces difficultés, CATS a mis en place un Plan de déplacement avec des accompagnements spécifiques autour de cela. Il y a de l'organisation, de la prise en charge et différentes propositions qui sont faites. De votre côté, pouvez-vous vous rapprocher de CATS sur ces points-là pour qu'on puisse nous aussi être intégrés ? Quelque part, il ne faut pas que cela crée un point de crispation car les salariés CATS auront peut-être réussi à obtenir des aménagements permettant de lisser ces difficultés, mais si on n'a pas ces aménagements de notre côté...

M. VILLALARD. - Nous sommes plus que voisins avec CATS. Les systèmes de covoiturage que vous évoquez, il faut les lancer car cela ne va pas se faire tout seul, mais il faut le faire avec nos collègues de CATS. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons une capacité à trouver quelqu'un pour l'organiser. Il faut s'organiser. Je ne connais pas les mesures. Peut-être que Jean-

Loup les a à l'esprit, mais c'est un dossier que l'on pilote à 4 mains avec CATS. Le directeur de projet qui pilote l'ensemble est d'ailleurs une personne de CATS. C'est le même dossier.

M. COEN. - Nous enverrons un bilan plus détaillé par rapport aux plans, mais directement à la Logistique.

M. TEILLET. - Je ne voudrais pas que l'on se focalise trop sur des solutions de contournement, mais surtout que l'on essaie de régler les deux points noirs : les parkings et le RIE. Aujourd'hui, on parle surtout de solutions de contournement.

M. VILLALARD. - Pour les parkings, il faut trouver plus de places. Je crois me souvenir que des recherches ont été faites. A défaut, qu'il y ait un peu moins de pression sur les parkings est peut-être une solution, mais les deux seront conduits.

M. PORRET. - A défaut, comme "mauvaise solution", il y aura encore la possibilité d'aller se garer à la Caisse Régionale sur le Campus. J'entends bien que c'est une mauvaise solution, mais elle peut dépanner dans certains cas.

M. C. DESBIOLLES. - On ne connaît pas encore le résultat du vote, mais on ne remet pas en cause la qualité du travail que vous avez fait au niveau des équipes. On reconnaît que c'était plus un sujet porté par CATS. Je tenais à le préciser.

M. GAUTHIER. - Un point de vigilance. Pendant les périodes de travaux, on sait que les parkings de la Caisse Régionale vont aussi être mobilisés pour les entreprises qui vont intervenir (stockage, etc.). Ils risquent d'être largement annexés.

M. TEILLET. - Avant de passer au vote, nous remercions la Commission qui s'est mobilisée sur le sujet dans des délais courts tels que pour le sujet précédent. Il y avait un certain nombre de contraintes sur les plannings.

Nous sommes aujourd'hui consultés sur ce projet. Hier, à la majorité, nous avons décidé de rendre un avis défavorable sur la question du fait essentiellement des deux points noirs que sont le RIE et les parkings, qui sont de gros points de préoccupation pour les salariés.

M. VILLALARD. - D'autres prises de parole avant de passer au vote ? Non.

Sur le projet de déménagement temporaire des collaborateurs travaillant sur le site de Champagne au Mont d'Or pendant la durée des travaux réalisés sur le site de la Caisse régionale :

Qui est pour ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre (17 voix, soit l'unanimité des votants).

Nous vous proposons une petite pause avant de terminer notre ordre du jour.

La séance est interrompue à 11 H 10 et reprise à 11 H 30.

M. VILLALARD. - Nous reprenons la séance.

M. TEILLET. - Nous reprenons avec le point 10.

Fonctionnement CSE (Suite)

10. Désignation des membres de la Commission économique

Nous avons souhaité pour cette Commission rester dans le légal en désignant 5 personnes et 1 rapporteur.

Tout le monde n'était pas présent hier. Même s'il y a d'autres candidatures, nous devons quand même aborder ce point.

Nous proposons les noms suivants :

- Jean-Marie PIERSIAK
- Thierry PROUTEAU
- Jean-Christophe OSSOLA
- Didier CHANCELIER
- Angelo SACCUCCI

M. VILLALARD. - Qui est contre ces désignations ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est pour ? (17 voix, à l'unanimité).

Nous procédons à la désignation du rapporteur.

M. TEILLET. - Nous proposons la candidature suivante :

- Didier CHANCELIER

M. VILLALARD. - Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Qui est contre cette désignation ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est pour ? (17 voix, à l'unanimité).

11. Mise en place d'une Commission Activités Sociales et Culturelles, désignation de ses membres et de son rapporteur

M. TEILLET. - Les Activités Sociales et Culturelles sont un sujet important pour les salariés. Elles représentent un gros budget au niveau du CE. Nous souhaitons mettre en place cette Commission rapidement pour que les élus qui sont répartis sur différents sites de l'entreprise puissent au mieux représenter l'ensemble des attentes des salariés.

Je signale que le groupe de travail sur le sondage avance bien. En juillet et août, tous les salariés seront sondés sur leurs attentes par rapport aux Activités Sociales et Culturelles.

Cette Commission travaillera sur les résultats de ce sondage pour établir la politique sociale 2020.

M. VILLALARD. - Il s'agit des modalités de fonctionnement interne au CSE. Nous ne prenons pas nécessairement part à ces travaux, même si nous les regardons de très près car ce sont des points d'attente forte de nos collègues.

Combien de membres avez-vous prévu de désigner ?

M. TEILLET. - Douze membres.

Tout le monde n'était pas présent. S'il y a d'autres candidatures, il faut l'agréger aujourd'hui. Je vous donne la liste des noms :

- Jean-Philippe COEN
- Christophe DESBIOLLES
- Christophe GAUTHIER
- Sonia TRUNDE
- Catherine RIVELOIS
- Florence FILIPPI
- Bernard DOMENGÉ
- Francisco RICHEFEU
- Marc LE BERRE
- Arnaud BOUSCARY
- Angelo SACCUCCI
- Elisabeth BERNARD

M. VILLALARD. - Qui est contre ces désignations ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est pour ? (17 voix, à l'unanimité).

Nous procédons à la désignation du rapporteur.

M. TEILLET. - Nous avons deux candidatures :

- Catherine RIVELOIS
- Bernard DOMENGÉ.

M. VILLALARD. - Qui est pour la candidature de Catherine RIVELOIS à ce poste de rapporteur ? (12 voix).

Qui est pour la candidature de Bernard DOMENGÉ à ce poste de rapporteur ? (5 voix).

Catherine RIVELOIS est désignée rapporteur de la Commission Activités Sociales et Culturelles.

M. DOMENGÉ. - J'aimerais faire une remarque. Depuis le début on parle d'ouverture entre toutes les organisations syndicales. Nous avons respecté le vote des électeurs en ne présentant pas de secrétaire ni de trésorier pour que le SNECA CFE-CGC, qui avait obtenu 40 % des voix des votants, soit bien représenté. Cela fait deux fois que le syndicat SUD présente des candidatures à deux Commissions importantes (CSSCT et ASC), mais à chaque fois il n'est pas représenté alors qu'il est le deuxième syndicat représentatif de l'entreprise.

M. VILLALARD. – Votre remarque est consignée. S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce point, je vous propose de clore l'ordre du jour avec le point 12.

12. Adhésion à l'Association des Utilisateurs du Restaurant d'Entreprise (AURE) de Saint-Quentin-en-Yvelines et désignation des représentants du CSE (1 titulaire et 1 suppléant) à l'AURE

M. TEILLET. - Nous avons une association sur le site de Saint-Quentin qui cogère la restauration d'entreprise, soit plus de 900 personnes pour les salariés CA-GIP, qui déjeunent.

La question qui se pose aujourd'hui se fait en deux temps, à la fois sur l'adhésion et sur la nomination des personnes.

Pour être représenté dans cette association, il faut y adhérer. C'est la raison pour laquelle nous présentons le sujet de cette façon-là.

Je propose un premier vote sur l'adhésion.

M. VILLALARD. - Qui est contre l'adhésion à l'AURE ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est pour ? (17 voix, à l'unanimité).

M. TEILLET. - Pour les représentants du CSE à cette association, nous avons deux candidats :

- Patrick MENEZ en qualité de titulaire
- Jean-Philippe COEN en qualité de suppléant.

M. VILLALARD. - Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Qui est contre ces désignations ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est pour ? (17 voix, à l'unanimité).

Point divers

- **Réclamations individuelles et collectives**

M. VILLALARD. - Nous avons reçu des questions pour lesquelles nous avons quelques réponses.

Mme SEMPTEY. - Nous avons reçu 4 questions hier dans la journée.

Question 1 : Dans quel document le salarié préparant un déplacement peut-il trouver les barèmes (Hôtel/repas) ?

Toutes ces informations sont disponibles sur l'Intranet dans l'onglet CA-GIP, notes de procédure, déplacements. Je vous mettrai le lien dans la réponse écrite pour que vous ayez directement l'information.

Question 2 : Le PMT évoque 300 M€ de "gain d'efficacité" : pour CA-GIP notre contribution est normalement de 185 M€. Est-ce toujours le cas ? Qui va porter les 115 M€ restants ? CATS ?

M. LE PRESIDENT. - Effectivement, dans la construction du PMT, la trajectoire financière de CA-GIP été prise en compte telle que vous la connaissez. Rien n'a été modifié à cet égard. Je n'ai pas connaissance des autres points de répartition. Vous avez vu qu'il y a un certain nombre d'initiatives, notamment sur les architectures *data centric*, l'amplification de CACD2. Nous avons aussi un volet innovation. Je n'ai pas connaissance de la répartition globale qui a pu être chiffrée et je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Je peux simplement affirmer que ce sont bien les éléments de la trajectoire financière de CA-GIP qui ont été pris en compte et qu'il n'y a pas d'autres critères.

Mme SEMPTEY. - Nous avons ensuite une question concernant le document "Authentification forte". Laurent TRELET a dû répondre à vos questions lors de la présentation tout à l'heure.

M. SIN. - Je confirme que Laurent TRELET a répondu à ces questions. Merci. Peut-être pourriez-vous rappeler ces questions.

Mme SEMPTEY. - J'en profite pour vous indiquer que toutes les réponses seront désormais postées sur l'Intranet. Normalement, les réponses adressées hier sont disponibles sur l'Intranet pour les collaborateurs. Les questions écrites seront également disponibles sur l'Intranet.

Question 3 : Document "Authentification forte", page 6 : l'utilisateur doit passer à la boutique IT sur site. Or, il n'y a pas de boutique IT sur les 17 sites à ce jour. Quelles autres alternatives proposerait la Direction ?

Question 4 : Document "Authentification forte" : si l'authentification avec un Login / Mot de passe est désactivée (exemple : tous les mots de passe entrés sont erronés), il n'y a pas de procédure du secours à distance. Cela impacterait en particulier les personnes d'astreinte qui pourraient alors se retrouver dans l'impossibilité d'intervenir.

Quelle amélioration opérationnelle proposerait la Direction sur ce point ?

D'autre part, à la page 7, parmi les démos Utilisateurs, y a-t-il des personnes qui font des astreintes ?

Est-ce judicieux de le déployer en pleine période de vacances ?

Les personnes travaillant actuellement avec leur propre Smartphone (donc déjà déclarées avec l'application VIP) pourront-elles encore fonctionner avec le leur ?

L'impact sur les astreintes a-t-il été mesuré ?

M. VILLALARD. - Laurent TRELET a dû répondre à une partie. On vous donnera par écrit une réponse plus complète. Voilà pour l'ordre du jour. Y a-t-il des points supplémentaires ?

M. GAUTHIER. - Sur ces questions diverses, je sais que le dialogue social n'est pas encore cadré, mais on avait posé des questions le mois dernier. Nous avons eu les réponses écrites uniquement hier. Certaines réponses ne figurent pas dans document. Qui plus est,

certaines réponses, notamment une, ont été apportées par Monsieur GUILLEMET en séance. Ne pas l'avoir retranscrite dans le document est embêtant.

M. VILLALARD. - Nous allons corriger rapidement.

M. GAUTHIER. - Nous n'avons pas envoyé de questions car on était hors délai, mais on m'a fait remonter un point qui a attiré mon attention. CATS a organisé un séminaire de *manager* ou de *leader*, peu importe. Il semblerait qu'un certain nombre de *managers* du pôle CATS aient été invités. Pour décider que tel *manager* serait invité ou pas, le critère qui a été déterminé est les managers qui vont rester dans le pôle CATS à l'issue de la réorganisation.

J'aimerais avoir votre réaction sur ce sujet. Si ce point s'avérait, le fait que CATS -qui est une autre entreprise que la nôtre- ait été informée avant les élus du périmètre post-réorganisation pourrait être gênant.

M. VILLALARD. - J'écoute ce que vous dites et certains points que vous évoqués m'étonnent, mais je n'ai aucune information particulière. Je le découvre. On peut regarder. Il y a une proximité forte entre ces deux entreprises et je ne suis pas surpris qu'il puisse y avoir des invitations croisées. Après, sur le "casting" que vous évoquez, si toutefois le critère était vrai, j'ai quelques éléments de doute compte tenu d'un dossier qui est toujours un peu mouvant. Je n'ai pas d'information sur ce sujet et nous allons regarder.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas eu de concertation sur ces invitations au niveau de la Direction générale. Nous étions informés et je trouve que c'est très bien. Cela continuera et ce sera croisé dans l'avenir en fonction des sujets qui apparaîtront. Je trouve très bien qu'on maintienne ces invitations. Il n'y a pas de signal ou d'information cachée qu'il faudrait aller chercher derrière cette invitation.

M. GAUTHIER. - Notez bien que ce n'est pas le fait que des *managers* ou des opérationnels CA-GIP qui travaillent en proximité de CATS soient invités à des réunions, mais c'est le "casting".

M. LE PRESIDENT. – Oui, vous posez la question du "casting", mais il n'a rien à chercher de ce côté-là.

M. C. DESBIOLLES. – Concernant les réservations avec TRAVELDOO, la validation par les *managers* est très problématique. Nous entrons dans une période de vacances et les délégations n'ont pas été apportées. On se retrouve dans une situation dans laquelle il est difficile de réserver nos billets d'avion et nos hôtels. C'est très contraint en ce moment et compliqué pour avoir des hôtels sur Paris au mois de juin. Cette procédure va-t-elle perdurer ou allons-nous revenir à ce que l'on connaissait juste avant ? Si on veut savoir ce qui a été réservé, il y a toujours moyen d'obtenir l'information.

M. VILLALARD. - Vous évoquez le fait que le *manager* valide la demande de réservation. Cela implique une contrainte sur la réservation et vous fait perdre des options. Pour l'instant, nous n'avons pas décidé de changer le *process*.

M. C. DESBIOLLES. - Nous trouvons que cela alourdit le *process* et va à l'encontre de l'efficacité.

M. VILLALARD. - Je vous mentirais si je vous disais que cela va changer. Pour l'instant, il n'est pas décidé de changer.

M. PROUTEAU. - Le *manager* qui valide doit être un responsable de service et il doit gérer du budget pour valider, comme pour les frais de déplacement. S'il est responsable d'unité, il ne peut pas valider.

M. VILLALARD. - Il y a une certaine cohérence. Il faut qu'il ait des droits pour faire ces choix-là. Vous aviez été clair sur votre demande. Pour l'instant, nous avons maintenu le dispositif de validation avec les personnes dont ce sont les prérogatives et qui ont cette capacité à valider.

M. COEN. - Un cas concret est arrivé pour le déplacement à Lyon. Je ne sais pas si les managers ont la possibilité de déléguer, mais typiquement le mien était en congés. J'ai dû le déranger pour qu'il effectue la validation. Sinon, à un moment donné, la réservation tombe et on est bloqué, comme cela a été indiqué. Il manque de l'huile dans les rouages.

M. VILLALARD. - Pour l'instant, vous dire que tout va changer avec une date, ce n'est pas vrai. On reste dans ce process-là et vous témoignez d'un certain nombre de difficultés qu'il faudra regarder.

M. DOMENGÉ. - Il me semblait avoir compris lors des dernières réunions que normalement la validation du manager devait être enlevée.

M. VILLALARD. - Il n'y a aucun doute que c'était bien votre demande avec de forts arguments, mais nous n'avons pas retenu cette option de changer le processus et d'enlever cette validation managériale, même si nous l'avons étudiée.

Néanmoins, vous êtes une communauté particulière de CA-GIP. Beaucoup se déplacent, mais il y a peut-être un peu plus d'acuité pour vous. Ce sont de bonnes remarques, mais pour l'instant le process n'a pas changé.

Mme SEEBACHER. - J'ai deux points divers par rapport à la Commission SSCT.

Premièrement, nous avons demandé des moyens temporaires en attendant la mise en place du dialogue social. Nous attendions un retour de votre part.

Deuxièmement, nous souhaitons que les membres suppléants de la Commission puissent être présents exceptionnellement au CSE du 28 juin.

M. VILLALARD. - Sur la CSSCT, de mémoire, on vous avait répondu.

M. COEN. - Oui, mais pas officiellement. On avait échangé.

M. VILLALARD. - Nous vous répondrons par écrit sur ce qu'on a mis en place.

M. COEN. - C'est relativement important car certains managers ont besoin d'une justification.

M. VILLALARD. - Nous ne l'avons pas fait de façon organisée. Nous vous écrirons les droits accordés.

M. TEILLET. - Vous deviez déjà nous écrire la dernière fois.

M. VILLALARD. - On n'a jamais été aussi près !

M. TEILLET. - Avez-vous quand même une idée de la réponse ?

M. VILLALARD. - De mémoire, c'était 15 heures pour les membres du CSSCT et plus 5 heures pour le rapporteur, dans un temps conservatoire. On a le droit de reparler de ces sujets-

là dans le cadre de l'accord du dialogue social, mais en matière de fonctionnement on parlait de cette façon. Nous pouvons désormais le consigner par écrit sans difficulté.

Pour le 28 juin, je ne vais pas répondre à la question aujourd'hui car je voudrais évoquer l'organisation de cette séquence avec le Secrétaire, mais je prends le point. D'autres demandes ont été formulées à cette occasion-là et nous les traiterons globalement.

M. GAUTHIER. – Sur ce point, nous devons avoir les éléments rapidement car nous avons des problèmes de déplacement et de réservation. Si des suppléants peuvent participer, il faut qu'ils puissent s'y prendre à l'avance.

M. VILLALARD. - La réponse sera rapide, mais je ne vais pas égrener l'ensemble des demandes qui ont été formulées. Il y en a plusieurs sur le sujet CSSCT ainsi que d'autres prérogatives. Il suffit de se rencontrer avec le Secrétaire pour régler ces sujets-là.

M. DOMENGÉ. - Je reviens sur la procédure de validation de TRAVELDOO. Mon responsable est actuellement en congés. Comment dois-je faire pour réserver mes billets de train et d'avion ? Quelqu'un aura-t-il délégation à sa place ?

M. VILLALARD. - Vous atteignez mes limites. Je ne connais pas le process TRAVELDOO par cœur. C'est peut-être un tort, mais je suppose que le process doit s'organiser pour que les droits du responsable absent soient reportés sur quelqu'un d'autre. J'entends qu'il faut rappeler le *process*, mais une solution de remplacement est certainement prévue. Comme dans tous les workflows de validation, en cas d'absence d'une personne la machine ne doit pas se gripper.

M. DOMENGÉ. - Il est important que je le connaisse car je vais faire des réservations dans les jours à venir. Si je suis bloqué, comment dois-je procéder ? Est-ce que je m'adresse à vous ?

M. VILLALARD. - N'attendez pas de moi une réponse définitive. Je ne sais pas vous répondre. Je vais reprendre le point et regarder le processus. D'intuition, j'ai envie de vous répondre que c'est le responsable de votre responsable qui prend l'action ou son délégué si ce responsable est parti. C'est une vie normale de délégation. Ce n'est qu'un outil. Ce n'est pas la première fois que votre responsable est absent et les choses continuent.

M. DOMENGÉ. - Une fois que je fais ma réservation, mon hôtel est réservé pendant une demi-journée. Si mon responsable et le N+2 sont absents, comment faut-il faire pour réserver mon hôtel et venir à la réunion la semaine prochaine ? Il faut bien débloquer la situation à un moment donné.

M. VILLALARD. - Oui, clairement. Y a-t-il d'autres points ?

M. PROUTEAU. - Une demande de la part de salariés. Actuellement, des actions sont en cours au niveau de CATS sur la Qualité de vie au travail et certains salariés CA-GIP aimeraient qu'elles existent également pour CA-GIP, dans la mesure où il a été dit que pour 2019 il n'y aurait pas de changement, mais les salariés s'aperçoivent qu'ils sont exclus de toutes ces actions.

M. VILLALARD. - A quoi pensez-vous ? Je ne suis pas sûr que l'on soit démuné en termes de Qualité de vie au travail. J'ai en tête des enquêtes un peu curieuses qui sont menées demandant comment cela se passe dans la vie personnelle. Si c'est cela, je suis surpris.

M. PROUTEAU. - Non. Ce sont des animations.

M. VILLALARD. - Je vais vous le dire différemment. La réponse est plutôt oui.

Sur le thème de la Qualité de vie au travail, je ne suis pas sûr que l'on ait à rougir de ce que l'on fait chez CA-GIP. Des initiatives sont prises par CATS. Je me souviens d'un sujet sur les vélos électriques. Je ne sais pas si vous le mettez dans la gamme de la QVT. D'ailleurs, CATS nous sollicite et nous propose de participer. Nous répondons régulièrement aux initiatives locales qui ont pu être proposées. J'ai cette histoire de vélo en tête. Il y avait d'autres points sur lesquels nous avons répondu favorablement. A chaque fois qu'il y a une initiative et que CATS pense à nous, nous répondons favorablement.

M. PROUTEAU. - Effectivement, ce sont ces animations. Par exemple, il y a des balles de massage fournies sur certains sites...

M. VILLALARD. - Nous réglons le problème de TRAVELDOO et nous nous occupons des massages. Cela mérite peut-être d'avoir des questions plus précises. On ne peut pas évoquer ces sujets-là sans avoir la complétude du sujet. En clair, quand il y a des initiatives, une campagne, ou le fait de faire venir un intervenant extérieur, un peu de visibilité sur le site, il n'y a pas de frontière érigée entre CATS et CA-GIP. On le fait ensemble. En revanche, il peut y avoir des politiques avec des budgets et des focalisations où on retrouve peut-être les bornes de chaque entreprise. Nous pouvons faire des actions ensemble et nous les ferons sans aucun doute, mais il faut peut-être distinguer les animations des politiques. C'est peut-être la différence.

M. SACCUCCI. - CATS organise une semaine multivitaminée. Je ne sais pas si vous êtes informés.

M. VILLALARD. - Non.

M. SACCUCCI. - On se rend compte aujourd'hui que CATS organise cette manifestation sur ses sites, mais par exemple le site de Rodez est oublié côté CATS. Cette semaine de Qualité de vie au travail a-t-elle été proposée aux salariés CA-GIP sur les sites concernés par CATS où a lieu cette enquête cette semaine ?

M. VILLALARD. - Concernant la semaine multivitaminée de CATS à Rodez, je ne sais pas. Quand il y a des sujets de site, que ce soit CATS, CACF, CAAS, il y a une logique de colocataires ou de copropriétaires. S'il y a des animations, on les fait ensemble. A la Journée des Familles à Saint-Quentin, on ne fait pas une invitation qu'aux enfants de CACIB en oubliant les enfants de CA-GIP. C'est une animation sur le site. C'est la capacité à pouvoir se greffer à l'animation du site.

Sommes-nous présents partout avec tous les codes et toutes les entrées ? Peut-être pas encore. On doit le faire et à chaque fois qu'il y aura des initiatives, nous participons à ces réflexions. Logiquement, si elles sont bonnes nous nous inscrivons dans le fait de les animer ou d'y participer, en règle générale. Sur les quelques exemples que j'ai en tête et qui nous avaient été proposés par CATS sur quelques sites, on le fait volontiers, par exemple la course *Tous en Cœur*. Quand on nous le propose, nous participons.

Après, nous avons nos propres volontés et regards. Nous sommes encore un peu jeunes pour avoir un propos complet sur tous les sites. Cette semaine, il y a une manifestation sur le développement durable du Groupe autour du plastique et le fait d'avoir une action de limitation de notre usage du plastique. Nous allons conduire quelques initiatives. Nous prendrons la parole

sur ce sujet-là progressivement. Nous nous inscrivons dans les sites là où nous sommes et nous conduirons nos propres politiques. Nous pourrons aussi à ce moment-là proposer aux autres habitants des sites de rejoindre nos initiatives. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Merci beaucoup pour la réunion de ce matin.

M. LE PRESIDENT. - Merci à tous.

M. VILLALARD. - Nous nous retrouvons le 28 juin prochain. Nous vous préciserons les conditions de la réunion rapidement afin que vous puissiez vous organiser.

M. LE PRESIDENT. - Bonne journée à tous !

La séance est levée à 12 H 00.